

## Qu'est-ce que le programme d'APA Kiplin ?

Un programme d'activité physique adaptée en distanciel de 3 mois :

- Pendant ou Après les traitements
- Ludique et motivant : jeux de santé et communauté
- Adapté à chacun : séances d'APA supervisées
- Via une application mobile
- Totalemment pris en charge

## Comment rejoindre le programme ?



### DEMANDE D'ACCES A L'EQUIPE ACTIVITE PHYSIQUE DE CURIE

email : [activitesphysiques@curie.fr](mailto:activitesphysiques@curie.fr)  
téléphone : 01 44 32 40 98

### PRESCRIPTION MÉDICALE

Par votre médecin spécialiste ou traitant (*formulaire type au verso*)



### TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION KIPLIN

Rendez-vous sur l'App Store et Google Play

### INSCRIPTION AVEC LA PRESCRIPTION

Créez votre compte avec le code remis par Curie  
Transmettez la prescription via l'onglet Programme de l'application



### BILAN DE SANTÉ

Prenez rendez-vous sur l'onglet Programme de l'application

### ACCÉDEZ A VOTRE PROGRAMME

Jeux : progressez dans nos jeux en bougeant dans la vraie vie  
Séances d'activité physiques adaptées : en petits groupes en visio



La prescription que vous a remis votre médecin vous permet de vous inscrire au programme d'activité physique adapté de votre choix.

Besoin d'en savoir plus ? Une question ?

[www.kiplin.com/espace-patient](http://www.kiplin.com/espace-patient)

Vous pourrez prendre rendez-vous avec notre équipe santé.

# Formulaire de prescription d'activité physique adaptée

issu de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017  
relative à la mise en œuvre des articles L.1172-1 et D.1172-1 à D.1172-5 du code de la santé publique

<b>Tampon du Médecin</b>	
--------------------------	--

**DATE :** .....

**Nom prénom date de naissance patient :** .....

**Je prescris une activité physique et/ou sportive adaptée**

**Pendant 3 mois, à adapter en fonction de l'évolution des aptitudes du patient.**

**Préconisation d'activité et recommandations**

.....

.....

.....

.....

**Type d'intervenant(s) appelé(s) à dispenser l'activité physique (en référence à l'Article D. 1172-2 du Code de la santé publique<sup>1</sup>), le cas échéant, dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire<sup>2</sup> :**

Enseignant en activité physique adaptée.....

*Document remis au patient*

**Lieu signature cachet professionnel**

---

<sup>1</sup> Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée  
<sup>2</sup> Annexe 4 de l'instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017